



## De l'aide sur le surendettement

Par **lezeff**, le **02/05/2011** à **09:48**

Bonjour,

Nous sommes moi et mon épouse retraités et notre retraite couvre à peine nos dépenses nous ne sommes pas imposable et n'avons aucun biens personnels. Il y a une quinzaine d'années nous avons vendu une maison à un couple qui suite à des problèmes de voisinage se sont aperçus d'un défaut d'implantation et de surface de terrain nous ont assignés en justice. Pendant cette procédure nous étions couverts de toutes nos condamnations par les personnes qui nous ont vendu la maison, mais malheureusement ces personnes ne sont pas solvables et bien sûr la justice nous demande de payer pour eux et de nous faire rembourser, mais nous ne sommes pas solvables non plus et notre avocat nous conseille donc de faire une procédure de surendettement.

merci pour votre aide.